

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 octobre 2021

Extrait Procès-verbal

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Date de convocation : 05.10.2021

L'an deux mille vingt et un et le douze du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la mairie de Boz sous la présidence de Monsieur GIRAUD Alain, Maire.

Présents :

GIRAUD Alain	BOYAT Dominique	MONIN Isabelle
RIGET Christian	PEULET Denis	BESSARD Sébastien
THEVENARD Nathalie	GUICHARD Coralie	RALLIER Richard
MARTIN Élise	MONIN Alain	PERRONE Thierry
GIRAUD Guillaume		

Excusés :

PEDEUX Patrick
BURAVAND Méline pouvoir à RIGET Christian

APPROBATION DERNIER COMPTE RENDU

Le compte-rendu de la séance du 21 septembre 2021 est adopté à l'unanimité

ADHESION DE LA CCBS A L'EPTB SAONE DOUBS

La Communauté de Communes Bresse et Saône a décidé de confier dès 2018 à l'EPTB Saône et Doubs les missions relatives à la compétence GEMAPI sur l'axe Saône afin de s'appuyer sur les compétences acquises par l'EPTB depuis 1991 en maîtrise d'ouvrage de travaux.

Par délibération en date du 9 novembre 2020, le Conseil communautaire a autorisé le Président à solliciter l'adhésion de la CCBS auprès de l'EPTB Saône et Doubs selon les conditions votées en Comité Syndical.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-20 du CGCT, la délibération du conseil communautaire a été notifiée à chacun des Maires des communes membres.

Il appartient à chaque conseil municipal de se prononcer sur cette adhésion dans des conditions de majorité requises pour la création de l'établissement de coopération intercommunale, et définies à l'article L-5211-5 du CGCT, à savoir : l'accord exprimé par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de la Communauté de Communes ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

APRES EN AVOIR DELIBERE, L'ENSEMBLE DU CONSEIL, A L'UNANIMITE, APPROUVE la signature de la convention entre la CCBS et l'EPTB, à l'unanimité.

CONVENTION TAXE D'AMENAGEMENT

La Communauté de Commune Bresse et Saône a envoyé à la mairie une proposition de convention pour acter le reversement à l'EPCI de la taxe d'aménagement perçue par la commune lors de la construction de l'entreprise Guillot. Une convention a été signée entre la CCBS et les communes de l'ancien canton de Replonges en 2017, mais qu'aucune convention n'a été établie avec les communes de l'ancien canton de Pont-de-Vaux. Pour que le reversement de la taxe d'aménagement soit légal, des délibérations concordantes entre la CCBS et la commune doivent avoir été établies avant la construction du bâtiment. Des conseils seront pris auprès de la juriste de l'Agence d'ingénierie.

TERRAINS RUE DE LA MORTELLE

Dans le cadre la construction de pavillons locatifs sur les parcelles A 963 et A 1492, actée par la délibération N° 2021N°36DE du 18 mai 2021, plusieurs bailleurs sociaux ont été contactés. Seule la société LOGIDIA a répondu favorablement.

Une première proposition a été adressée en mairie, par courrier du 20 septembre 2021, comprenant deux solutions. Soit la vente du terrain, soit la signature d'un bail emphytéotique de 62 ans. Au vue de la proposition d'achat, la commune a fait une contre-proposition demandant la prise en charge par le bailleur des frais de bornage et d'actes. En réponse, la société LODIGIA propose soit la signature d'un bail emphytéotique de 62 ans, soit la vente des parcelles avec prise en charge des frais de bornage et d'actes.

APRES EN AVOIR DELIBERE, L'ENSEMBLE DU CONSEIL, A L'UNANIMITE,

- **ACCEPTÉ** l'offre d'achat de la société LOGIDIA avec prise en charge de tous les frais annexes (frais de bornage et d'acte) par leurs soins.
- **DIT** qu'un emplacement à l'Est des parcelles A 963 et A 964 ne devra pas être vendu afin de conserver une éventuelle construction de restaurant scolaire ;
- **DIT** que la vente est soumise au respect de la solution d'aménagement retenue par la délibération 2021N°36DE du 18 mai 2021.

SECURITE ROUTIERE RUE DE LA MORTELLE

L'intersection entre la rue de la Mortelle et la route des Loyons est dangereuse. Il conviendrait d'installer un Cédez le passage.

Afin que l'ensemble des membres puisse étudier la question et se rendre sur place pour une meilleure vision de la situation, le sujet est ajourné.

DIVERS

Repas du 11 novembre 2021

Le rassemblement est fixé à 10h45 pour défilé à 11h. Le choix du menu et le prix pour les accompagnants sont arrêtés.

Programmation réunions commissions

La commission Bois est invitée à se réunir pour faire le point sur les peupliers à planter et étudier la possibilité de faire des plants à partir de pousses existantes. Le peuplier n'étant plus lucratif et considérant qu'une grande partie des endroits à replanter est naturellement repris en acacia, il convient de définir s'il faut laisser pousser l'acacia ; remplacer uniquement les peupliers qui n'ont pas repris ou qui sont morts. La commission devra également faire le point sur les lots de bois à mettre en vente.

Une réunion est programmée le lundi 18 octobre.

Des réunions pour les commissions Bâtiments et Cimetière sont à programmer selon les plannings de novembre à venir.

QUESTIONS DIVERSES

Cérémonies religieuses : lors des célébrations à l'église, il serait bien de barrer la rue et de faire une déviation.

Bâtiments : les chéneaux de la bibliothèque sont en très mauvais état. Trois devis sont en attente pour leur remplacement.

Les radiateurs du logement 16, place du 19 mars 1962 sont anciens et consomment beaucoup d'électricité pour une qualité de chauffage médiocre. Une promotion est en cours à Brico dépôt, il convient d'en profiter pour remplacer 5 convecteurs. La pose serait assurée par les locataires.

« Panneau Pocket » : suite à une rencontre avec l'équipe de « Panneau Pocket » lors du salon des Maire, il ressort que la mise en place du dispositif aurait un coût de 130 € annuel pour la commune. Cet outil de communication serait un complément au blog. Toute la documentation sera envoyée au membre du conseil afin de statuer sur le sujet lors de la prochaine séance du conseil municipal.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 23 novembre à 20h00.